



GYMNASTIQUE MUNICIPALE ADULTES

SAISON 2025 / 2026

VILLE DE COLOMIERS
Pôle Education, Loisirs Educatifs, Activités Physiques et Sportives

REPRISE DES SEANCES

Lundi 8 septembre 2025

Ces cours sont organisés par le service APS (activités physiques et sportives) de la Ville de Colomiers et dispensés par les Educateurs Sportifs

JOURS ET HORAIRES DES COURS

JOURS	HORAIRES	LIEUX	ACTIVITE
LUNDI	18h00 - 18h50	Gymnase Lucie-Aubrac	Gymnastique variée (40 places)
MARDI	18h00 - 18h50	Gymnase Lucie-Aubrac	Gymnastique variée (40 places)
JEUDI	17h00 - 18h30	Maison des Associations Marie-Jo Marty	Musculation d'entretien 45' + gymnastique variée 45' (30 places)

FONCTIONNEMENT

- Pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés.
- En cas d'annulation de la séance par le service, vous pourrez participer à une séance de remplacement sur les 6 jours suivants maximum. Pour cela, il sera nécessaire de contacter le 05 61 15 22 99 pour connaître les disponibilités sur la séance souhaitée et vous inscrire.

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

PIECES JUSTIFICATIVES

- Fiche d'inscription
- Justificatif(s) de domicile de - de 3 mois pour les colomérins
- Tarifs couples avec noms de famille différents : justificatif de domicile de moins de 3 mois pour chacun
- Règlement par chèque uniquement à l'ordre de « régie de Colomiers »

OPTION 1 : dépôt du dossier dans la boîte aux lettres de la Mairie de Colomiers

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de réception des dossiers

Merci de préciser sur l'enveloppe « **Inscription gymnastique municipale – Service APS** »

Le reçu de paiement vous sera adressé par mail ou par courrier ultérieurement.

OPTION 2 : envoi du dossier par e-mail : service-APS@mairie-colomiers.fr

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de réception des dossiers

Pour le paiement de l'option 2, vous devrez prendre rendez-vous avec le service des Régies au **05 61 15 22 41**

Lundi, mercredi de 8h30 à 17h, mardi de 8h30 à 18h30, jeudi de 8h30 à 12h30, vendredi de 8h30 à 13h30.

Le règlement devra être fait dans les 30 jours qui suivent le dépôt du dossier par courrier ou par mail.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte

2 séances maximum Les inscriptions sont effectuées pour des jours fixes.

Il ne sera pas possible de déplacer ou rattraper les cours sur un autre jour de la semaine en cas d'indisponibilité de l'adhérent ou de jours fériés.

INFORMATIONS

Pôle Education, Loisirs Educatifs et Activités Physiques et Sportives

Service Activités physiques et sportives

Tél. 05 61 15 22 99 | e-mail : service.aps@mairie-colomiers.fr

JOURS D'INSCRIPTIONS

A partir du lundi 23 juin 2025

Votre inscription sera prise en compte dans l'ordre d'arrivée mais pas obligatoirement sur le même jour que l'année précédente, s'il n'y avait plus de places sur le créneau désiré.

ADRESSES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

- **Gymnase Lucie Aubrac** : 1 Allée Georges Brassens, Quartier des Ramassiers - Colomiers (Lundi et Mardi)
- **Maison des Associations Marie-Jo Marty** : 1 Rue Abel Boyer, Quartier du Pelvoux - Colomiers (Jeudi)

COTISATIONS ANNUELLES

Tarifs 2025/2026					
COLUMERINS			EXTERIEURS		
1 personne	1 séance / semaine	80,00 €	1 personne	1 séance / semaine	112,00 €
	2 séances / semaine	116,50 €		2 séances / semaine	160,00 €
1 couple	2 séances / sem	133,50 €	1 couple	2 séances / sem	170,00 €
	3 séances (2+1) / sem	150,00 €		3 séances (2+1) / sem	189,00 €
	4 séances (2+2) / sem	175,00 €		4 séances (2+2) / sem	224,00 €

L'inscription ne sera validée définitivement qu'après le paiement de la cotisation

Conditions de remboursement

Des remboursements du tarif annuel pourront être effectués dans les cas suivants :

- **Désistement d'un adhérent avant le premier cours** : Si l'usager, normalement inscrit, se désiste avant le premier cours, le remboursement interviendra sur le montant annuel.
- **Désistement en cour d'année pour un motif non volontaire et non prévisible** : Sur présentation d'un justificatif (accident, mutation, maladie...), le remboursement interviendra au prorata du temps restant.
- **En cas de force majeure ou d'événements particuliers** ne permettant pas à la collectivité d'assurer les séances, le remboursement interviendra au prorata du temps restant.

Toute demande de désistement et/ou de remboursement devra faire l'objet d'un courrier adressé à Madame le Maire, la date de réception de ce courrier faisant foi pour la prise en compte du remboursement.

INFORMATIONS

Pôle Education, Loisirs Educatifs et Activités Physiques et Sportives
Service Activités physiques et sportives
Tél. 05 61 15 22 99 | e-mail : service.aps@mairie-colomiers.fr



FICHE D'INSCRIPTION

GYMNASTIQUE MUNICIPALE

Saison 2025/2026

VILLE DE COLOMIERS
Pôle Education, Loisirs Educatifs, Activités Physiques et Sportives

NOM(S) – Prénom(s)

.....
.....

DATES DE NAISSANCE

.....

ADRESSE

.....

TÉLÉPHONES

.....

ADRESSES MAIL

.....

Justificatif(s) de domicile (si Colomérin) :

oui ☐

non ☐

L'adresse mail (attention aux majuscules et minuscules) nous permet de vous prévenir en cas d'annulation d'une séance ou de vous transmettre des informations. Sans celle-ci, vous ne pourrez pas être prévenu.

Madame / Monsieur

Jours et horaires des cours	Lundi 18h/18h50 ☐	Mardi 18h/18h50 ☐	Jeudi 17h/18h30 ☐
-----------------------------	--	--	--

Madame / Monsieur

Jours et horaires des cours	Lundi 18h/18h50 ☐	Mardi 18h/18h50 ☐	Jeudi 17h/18h30 ☐
-----------------------------	--	--	--

Par la signature de ce document, j'atteste :

- Avoir pris connaissance des activités physiques proposées et que mon état de santé est compatible avec celles-ci; une visite périodique auprès d'un médecin en serait la meilleure garantie.
- Être couvert(e) par une Assurance Individuelle Accident, celle-ci n'étant pas comprise dans le montant de ma cotisation.

La Ville de Colomiers décline toute responsabilité

- En cas d'incompatibilité médicale avec les activités proposées par la structure
- En cas d'accident qui ne relève pas de sa responsabilité (ex : incident ou accrochage avec un autre adhérent)
- Qui ferait suite à une mauvaise utilisation, par l'adhérent, du matériel mis à disposition.

MONTANT DE LA COTISATION

..... €

Chèque à l'ordre de « Régie de la Ville de Colomiers »

Colomiers, le

Signature

☐ Cocher la case correspondante

INFORMATIONS

Pôle Education, Loisirs Educatifs et Activités Physiques et Sportives
Service Activités physiques et sportives
Tél. 05 61 15 22 99 | e-mail : service.aps@mairie-colomiers.fr